

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON ET CH. PIOT.

3^e SÉRIE. — TOME II.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1858

GLYPTIQUE.

NOTICE SUR UN CACHET ÉGYPTIEN (SCARABÉE) INÉDIT.



Il y a quelque temps qu'un de mes amis d'Agen me communiqua, de la part d'un honorable fonctionnaire public et membre de la Société littéraire de cette ville, l'empreinte d'un très-beau cachet égyptien, gravé en creux sur cornaline, provenant de l'Algérie, et donné à son possesseur actuel, par un soldat de retour de notre colonie africaine dans le département de Lot et Garonne, sa patrie. En même temps que le propriétaire actuel de cette intaille^e me fit part de sa découverte, il en donna aussi connaissance à un savant égyptologue de Paris, et en reçut la réponse suivante :

« Je rends grâce, Monsieur, à notre ami commun M. C....., qui m'a procuré l'honneur d'entrer en relations avec vous et de m'entretenir, en répondant à votre gra-

cieuse lettre, d'un sujet archéologique fort intéressant. La pierre à double cartouche dont l'empreinte était jointe à votre lettre, a été, comme vous le pensez, montée en bague : on en a beaucoup d'exemples, mais rarement d'une pierre à double cartouche. Celle-ci est taillée en creux, en cachet, ce qui désigne suffisamment sa destination. Le travail est du plus fini et du plus correct : le style en est digne d'admiration. Du reste, il y a beaucoup d'ouvrages de ce genre du même mérite, à cause de l'époque, la belle époque de l'art égyptien où celui-ci a dû être exécuté.

« Ces deux cartouches sont deux prénoms royaux de la dix-huitième dynastie.

« Dans le premier, celui où est le scarabée, on reconnaît les trois signes qui forment le prénom royal du roi Théatmosis III (le grand roi Mœris), de la dix-huitième dynastie; mais il y a ici trois signes de plus, le signe de l'unité trois fois répété, et qui sont la marque du pluriel, et cette marque se rapporte au dernier signe du scarabée. On lit dans ce cartouche, soleil O, *stabilitus* (le mur crénelé), *des mondes* (le scarabée et le pluriel); on lit *du monde*, dans le cartouche de Mœris. Celui-ci est cartouche prénom de Théatmosis IV, petit-fils de Mœris, et le septième roi de la dix-huitième dynastie, lequel régna de 1697 à 1687, avant Jésus-Christ.

« L'autre cartouche est aussi de Rhamsès II, frère aîné de Sésostri-Rhamsès III; Rhamsès II est celui qui a commencé l'édification à Thèbes de l'obélisque de Paris, son nom y est sur trois faces à la colonne médiale des inscriptions. Il mourut avant la fin de l'entreprise de ce monument. Son frère la termina, y mit son nom sur les colon-

nes écrites à droite et à gauche des trois colonnes au nom de son frère, et sur les trois colonnes de la face où le nom de Rhamsès II ne se trouvait pas encore.

« Le cartouche de Rhamsès II, sur votre pierre, se lit : « *Soleil gardien de justice et de vérité*, » le mot *gardien* est exprimé par le sceptre placé sur le genou de la figure assise, laquelle est celle de la justice et de la vérité, personnifiée et caractérisée par la plume, emblème de sânté qui surmonte sa tête.

« Ce Rhamsès II est fils de Menepta I, et fut le douzième roi de la dix-huitième dynastie ; il régna de 1579 à 1577 avant Jésus-Christ.

« C'est à cette dernière époque que votre belle intaille a dû être gravée. Mais pourquoi, dira-t-on, l'association de ces deux noms qui sont le premier et le septième, dans une série de sept règnes, qu'on ne sait pas avoir été occupés par des successeurs de la même famille, et dans un intervalle de cent-vingt ans ? On ne saurait, de nos jours, en donner aucune raison. Ce choix, cependant, a été motivé dans l'esprit de l'habile graveur, ou plutôt de la personne qui lui commanda cet ouvrage ; les monuments antiques nous offrent souvent de ces problèmes insolubles pour nous.

« Les deux noms sont placés de droite à gauche ; et c'est leur ordre chronologique et dynastique. L'inscription intermédiaire se lit : « *Dieu gracieux de la basse Égypte, aimé de sa mère* » (le signe entre le vautour et le serpent est, cependant, incertain, ce qui pourrait faire supposer que la phrase finissait par « *à toujours* »).

« L'important, c'est le nom de ces deux rois ; et celui du

second, dans l'ordre chronologique, donne la date de votre curieux et historique monument (1).

« Je dois faire observer ici une faute ou inadvertance du graveur, dont la glyptique antique, du reste, nous offre bien d'autres exemples. Le serpent sur votre cachet est mal tourné, et devrait regarder du même côté que le vautour et la figure humaine et barbue qui sont au-dessus.

« Quant à la matière de la gravure, la cornaline sur laquelle s'est exercé le burin de l'artiste, est connue et souvent employée parmi les pièces gravées typolanes et sypolanes.

« En l'absence du monument lui-même, que je regrette de ne pas avoir sous les yeux, telle est, Monsieur, d'après l'examen de l'empreinte qui le reproduit, mon opinion sur son importance historique, et sa valeur antique et archéologique, etc., etc. »

Quelques personnes ont élevé des doutes sur l'authenticité et l'antiquité de la pierre gravée, qui fait le sujet

(1) On nomme scarabées *historiques* ceux qui portent des cartouches, des noms royaux, etc. ; ce sont les plus appréciés. On doit rechercher de préférence, dit M. Champollion-Figeac, ceux qui portent des encadrements ou cartouches elliptiques occupés par des hiéroglyphes qui sont toujours le nom d'un roi ou d'une reine, soit le prénom symbolique du roi dont le premier signe est pour tous le disque du Soleil, soit le nom propre du roi ou de la reine. Ce sont ces noms royaux qui donnent tant d'intérêt à ces petits monuments ; on y en trouve (comme dans le nôtre), qui sont ceux de quelques Pharaons dont l'époque historique remonte au delà de celle des plus anciens monuments connus de l'architecture égyptienne ; les scarabées ayant multiplié les cartouches des noms de ces monarques, ces noms ont pu échapper plus facilement à toutes les causes de destruction, etc. (*Résumé d'archéologie*, t. II.)

de cette notice, et dont on vient de lire la description, que nous nous sommes borné à reproduire littéralement, notre autorité ne pouvant ici rien ajouter à celle du docte glyptographe dont ce document émane.

Mais, si l'on croit devoir s'arrêter un instant à rechercher et à examiner sur quel motif repose le doute émis à cet égard, où sont, dirons-nous, les preuves ou seulement les indices de ce prétendu faux? Ses présomptions portent-elles sur le travail, la matière de notre intaille; sur quelque anachronisme historique, sur quelque grave méprise dans l'emploi des hiéroglyphes, attestant l'ignorance et la fourberie du faussaire; enfin, ces présomptions ont-elles pour objet la provenance et le lieu suspects de la découverte du monument?

A ces interpellations, nous n'en doutons pas, le connaisseur expérimenté et impartial, notre cornaline sous les yeux, répondra avec le sentiment de la conviction :

Ce *travail* de l'antique dont la vérité est injustement suspectée, est admirablement exécuté, et, en le comparant à d'autres non suspects du même temps, on voit que son style appartient bien à la riche époque de l'art égyptien de la dix-huitième dynastie des Pharaons. La *matière* mise en œuvre pour son exécution a souvent été employée pour de semblables ouvrages contemporains de celui-ci; on ne remarque dans la composition du nôtre aucune erreur relative à l'histoire, à la chronologie, aucun oubli des usages et des convenances artistiques, aucune fausse application des signes et symboles hiéroglyphiques appartenant à la langue sacrée des Égyptiens, car ici la position du *serpent*, inverse de celle qui lui est habituellement donnée, si

elle n'est pas le résultat d'une distraction, d'une inadvertance du graveur dont on a plus d'un exemple, peut lui avoir été commandée par des motifs, une intention qui nous est inconnue, ainsi que ceux du double cartouche offert, contre l'usage ordinaire, mais non sans exception, sur notre cachet, que ces circonstances mêmes recommandent, d'une manière plus particulière, à l'attention et à l'intérêt des antiquaires (1). Ce remarquable produit de la glyptique des meilleurs temps de l'art, chez les Égyptiens, a été trouvé en Algérie, mais plusieurs monuments analogues dont l'antiquité n'est pas problématique, y ont été également découverts, à notre connaissance, avant et depuis la conquête française.

Le goût des bijoux égyptiens dût être porté et répandu dans cette partie de l'Afrique, formant le royaume de Mauritanie, et devenu depuis le territoire de la régence d'Alger, lorsque Cléopâtre Séléne, fille de la fameuse Cléopâtre et du triumvir Antoine, qu'Auguste fit épouser à Juba II, roi de ce pays, s'y rendit accompagnée d'une suite nombreuse d'affranchis et d'esclaves des deux sexes, goût qui dut s'y maintenir sous le règne de son fils Ptolémée qui succéda à la royauté de son père.

Puis, enfin, il faut le dire, dans la manière dont notre scarabée est parvenu à l'amateur dont il a enrichi la collection, on n'observe aucune des circonstances ordinaires du colportage et du débit clandestin des œuvres des faussaires,

(1) « Les scarabées, dit le savant égyptographe, déjà cité dans la note précédente, sont en trop grand nombre, pour qu'on songe à les contrefaire, si ce n'est sur des matières rares ou singulières, » or, ce n'est pas ici le cas.

en médailles, pierres gravées, etc., dont les allures nous sont bien connues. D'aussi habiles artistes que le graveur de notre intaille, se font payer chèrement les productions de leurs fraudes archéologiques, et ce n'est pas un pauvre soldat, rentrant dans ses foyers, qu'ils chargent de les colporter et distribuer gratuitement. L'artiste qui, dans nos temps modernes, a le plus excellé chez nous dans l'imitation de la gravure en pierre fine, telle que la pratiquèrent les anciens, et qui dans ce genre a produit l'illusion la plus complète, même parmi les mieux voyants, est le célèbre Pickler (*), mais, il ne *donnait* point ses ouvrages qui sont toujours fort recherchés dans les ventes, et prisés des collectionneurs.

Depuis que notre obligeant correspondant d'Agen nous a donné communication de l'empreinte de l'intaille égyptienne, et de la lettre écrite *ex professo* qui font le sujet de cet article, un autre archéologue, officier de marine, revenant aussi d'Alger, comme notre *tourlourou* agenais, a également porté à notre connaissance un second scarabée dénotant la même origine, et appartenant au même peuple, que le premier, mais d'une époque plus récente, et d'un travail bien inférieur. Selon la déclaration du propriétaire, il a été découvert dernièrement en sa présence, dans les fouilles du tombeau (ou *columbarium*), qu'avaient à Cher-

(*) Pickler, au XVIII^e siècle, eut lui-même ses imitateurs et ses faussaires, qui, avec une grande infériorité de talent, contrefirent ses ouvrages et portèrent l'audace jusqu'à les signer de son nom; *en grec* (ΠΙΚΛΗΡ), selon l'exemple qu'il en avait donné. Nous avons en notre possession une bacchante sur cornaline, offrant une de ces contrefaçons, avec la circonstance que nous venons d'indiquer.

chel (1) les affranchis de Juba II, roi de Mauritanie. Les petites proportions de cette intaille gravée sur une pierre noire très-dure, et le trou dont elle est perforée, semblent indiquer qu'elle a été portée en forme de collier, et comme amulette, selon l'usage assez généralement pratiqué chez les anciens Égyptiens; on y a reconnu le nom du roi égyptien NÉFER-KERÈS que l'on trouve souvent sur les scarabées de cette dimension, et qui leur donnait effectivement la valeur de véritables amulettes.

Le B^{on} CHAUDRUC DE CRAZANNES.

Membre correspondant de l'institut de France, etc., etc.

(1) *Voy.*, à ce sujet, le numéro de la Revue archéologique, du 15 octobre 1857, pp. 403 et suiv.
